



Communiqué de presse

24.06.2010

Remise des certificats de réussite à la Luxembourg School for Commerce

Ce jeudi 24 juin 2010 la Luxembourg School for Commerce (LSC) a organisé sa cérémonie officielle de remise des certificats de réussite de ses cours du soir de « LSC Progress ».

A cette occasion 342 lauréats ont été honorés par un certificat délivré sous l'autorité du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

Il s'agit en l'occurrence de formations qui ont été organisés au cours du 1^{er} semestre 2010 dans le cadre du programme de formation « LSC Progress », qui comprend des formations « généralistes » ciblant les particuliers, les salariés et dirigeants d'entreprise qui veulent élargir leurs compétences personnelles et professionnelles. Ces formations s'adressent à toutes les entreprises et à tous les secteurs de l'économie luxembourgeoise.

Lors de son allocution, Paul Emering, Directeur de la LSC a félicité les lauréats et a mis en avant l'importance de la formation professionnelle continue pour le développement du capital humain. Ainsi la formation continue donne aussi de nouvelles perspectives au regard des évolutions du marché de l'emploi et de l'environnement économique et permet à tout employé d'adapter sa qualification professionnelle. Il a mis en avant que ces formations ont pour objectif de permettre aux participants de réaliser leur projet individuel de formation dans une perspective d'évolution de leur carrière.

La session d'hiver 2010 regroupait 16 cours du soir articulés autour des domaines de la gestion des ressources humaines, de la comptabilité, de la fiscalité et des langues. Ce programme était constitué aussi bien de formations d'initiation en la matière, ainsi que de formations de perfectionnement notamment en comptabilité ou en fiscalité.

Rappelons que pour toutes les formations, les entreprises peuvent bénéficier d'une aide financière de l'Etat en introduisant une demande auprès du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle pour l'ensemble des mesures de formation réalisées. Les salariés peuvent utiliser l'instrument du congé individuel de formation, qui leur permet de participer aux formations ou de préparer les examens des formations éligibles.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter la Luxembourg School for Commerce, Tél. : 42 39 39 220 ; e-mail : info@lsc.lu, W : www.lsc.lu